

Le discours juridique : étude comparée des chaînes de référence (domaine français- roumain)

Cristiana-Nicola Teodorescu et Daniela Dincă

Université de Craiova

Abstract

Placed at the crossroads between specialised translation, corpus linguistics and contrastive linguistics, our article aims at studying chains of reference in legal discourse and includes two complementary sections. In the first section, we shall present the definition of chains of reference and their relation to the type of text where they appear and, in particular, to legal discourse, which is the scope of our analysis. The second part is underpinned by a contrastive approach and highlights the linguistic items used in French and Romanian to construct chains of reference in the legal discourse of the two analysed languages.

Key words: chain of reference, lexical anaphor, pronominal anaphor, contrastive linguistics, specialised translation

1 INTRODUCTION

Le style juridique est la manière d'écrire du législateur. Selon Jean Darbelnet (1979), ce discours, comme tous les autres discours de spécialité, a sa propre stylistique qui dérive, en grande partie, du *caractère impersonnel et intellectuel* des termes et des marques d'énonciation spécifiques (marques de *souveraineté et de généralité*) qui sont « des traits morphosyntaxiques à effets sémantiques » (cf. Cornu 1990). S'y ajoutent également la cohérence et la cohésion du texte juridique, deux caractéristiques dont le traducteur se sert, par exemple, dans le processus de traduction des documents communautaires dans les vingt-quatre langues qui cohabitent au sein de l'Union européenne. À cet effet, les spécialistes soulignent l'importance des chaînes de référence pour une meilleure compréhension du texte de départ : « En bref, l'utilisation d'anaphores permet de limiter au maximum les ambiguïtés et de faciliter la compréhension du texte parfois happé par la terminologie et malaxé avec le discours prolixe. » (Sobieszewska 2010 : 2913) Sur la même ligne, Preite dégage les spécificités du français juridique communautaire, caractérisé par « une simplification suite à la nécessité de traduire aisément les arrêts dans toutes les langues de l'Union européenne » (Preite 2005 : 1).

Situé à la croisée de plusieurs disciplines (traduction spécialisée, linguistique de corpus et linguistique contrastive), notre article se propose de faire une étude comparative français-roumain des chaînes de référence pour analyser les marques linguistiques de la cohérence textuelle dans un genre de discours spécialisé qui se prête parfaitement à ce type d'analyse, à savoir le discours juridique. Par l'approche qualitative des chaînes de référence, notre but est celui de dégager, d'une part, le rapport des chaînes de référence avec le texte juridique et, d'autre part, les traits communs et distinctifs concernant l'emploi des marques linguistiques pour la construction de la cohérence et de la cohésion dans ce genre textuel. Notre démarche contrastive s'appuie sur l'analyse de corpus, car nous utilisons un corpus parallèle constitué de deux versions (française et roumaine) du *Traité sur l'Union européenne* (version consolidée), téléchargé sur le site de l'Union européenne (<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>).

2 DES CHAÎNES DE RÉFÉRENCE AU GENRE TEXTUEL

Dans cette première partie, nous présenterons la définition des chaînes de référence et leur rapport avec le genre textuel où elles apparaissent et, plus particulièrement, avec le discours juridique qui fait l'objet de notre analyse.

2.1 Chaîne de référence

La notion de *chaîne de référence* est plus récente que celle d'*anaphore*, puisqu'elle est apparue en 1975, sous la plume de Chastain (1975), et a été relayée par Corblin (1985, 1995, dans Schnedecker 2019), puis Charolles (1988) pour qui :

Les chaînes sont constituées par des suites d'expressions coréférentielles /.../. Seules peuvent appartenir (donner lieu à) une chaîne des expressions employées référentiellement, c'est-à-dire toutes et rien que les expressions nominales (ou pronominales) permettant d'identifier un individu (un objet de discours) quelle que soit sa forme d'existence (personne humaine, événement, entité abstraite). (Charolles 1988 : 8)

En 2019, Catherine Schnedecker s'est proposé d'analyser la notion de *chaîne de référence* par rapport à celles d'*anaphore* ou de *coréférence* pour « faire valoir l'idée que la notion de chaîne de référence n'est pas une notion linguistique « gadget » de plus, mais qu'elle est à même de capter véritablement la référence discursive » (Schnedecker 2019 : 2). En effet, l'intérêt pour cette notion, par rapport à celles d'*anaphore* et de *coréférence*, s'est matérialisé soit dans une perspective qualitative : « la notion de chaîne de référence sert à appréhender le déroulement ou encore le suivi de l'expression référentielle dans sa continuité textuelle ou discursive » (ibid.), soit dans une approche quantitative :

La notion de chaîne de référence se distingue ainsi, en première instance, de celle d'*anaphore* ou de *coréférence* par le nombre-plancher d'expressions référentielles impliquées dans la relation qui, pour les chaînes de référence, suppose d'être supérieur à deux. (ibid.)

Pour ce qui est de leurs réalisateurs, la littérature de spécialité dédiée à la typologie des chaînes de référence a mis en évidence l'existence de deux grandes classes : (1) Chaînes de référence nominales (noms propres, groupes nominaux définis et indéfinis) et pronominales (pronoms personnels, démonstratifs, possessifs, relatifs) ; (2) Chaînes de référence événementielles. Même si les chaînes de référence sont composées, dans la plupart des cas, d'expressions référentielles nominales et pronominales (cf. Charolles 1988 ; Schnedecker 1997), il y a aussi la théorie des « coréférences événementielles » (Davidson 1967 ; Danlos 2006 ; Bittar 2006, dans Longo et Todirascu 2014), qui suppose des liens de coréférence entre des verbes (conjugués ou à l'infinitif) référant à des entités abstraites dans le discours (actions, événements, faits) et des groupes nominaux. Pour illustrer ce dernier type, nous avons emprunté un exemple de Scurtu (2007), qui signalait l'apparition de ce phénomène dans le *Code civil* français : « Pour *payer* valablement, il faut être propriétaire de la chose donnée en *payement*, et capable de l'aliéner. *Le payement* doit être fait au créancier (...). » (art. 1239 C. civ.) où, par une opération de nominalisation, le Groupe

nominal (GN) *le paiement* réfère à un procès qui a été préalablement exprimé par l'infinitif *payer*.

2.2 Chaîne de référence et genre textuel

Un autre sujet qui a suscité l'intérêt des linguistes a été la relation entre les chaînes de référence et le genre textuel où elles apparaissent, dans la mesure où la typologie textuelle influence leur structuration : « Mis à part le type de texte, le genre textuel influence également le choix des marqueurs linguistiques de cohésion, telles que les anaphores ou les chaînes de référence. » (Longo et Todirascu 2014 : 81)

L'étude des chaînes de référence en relation avec le genre textuel a été réalisée par de nombreux spécialistes pour les textes narratifs (cf. Chastain 1975 ; Corblin 1987, 1995 ; Charolles 1988 ; Jenkins 2002 ; Schnedecker 1997, 2005 ; Baumer 2012, dans Longo et Todirascu 2014), mais aussi pour les textes scientifiques qui présentent les traits suivants :

- a) les écrits scientifiques privilégient les anaphores fidèles ou synonymiques, alors que les essais privilégient les anaphores résomptives (cf. Wiederspiel 2012) ;
- b) les anaphores infidèles hyperonymiques sont fréquentes dans les manuels techniques et les articles scientifiques (cf. Condamines 2005).

3 MARQUES LINGUISTIQUES DES CHAÎNES DE RÉFÉRENCES : ÉTUDE DE CAS

Structurée dans une approche contrastive par la présentation des marques linguistiques des chaînes de référence en français et en roumain, cette deuxième partie mettra en évidence la construction des chaînes de référence dans le discours juridique dans les deux langues analysées.

3.1 Anaphore définie et indéfinie

Sur l'ensemble du corpus analysé, on constate que les chaînes de référence préférentielles reposent sur la présence de l'anaphore nominale définie, avec certaines occurrences de l'anaphore pronominale, au profit du critère de clarté et de précision du texte juridique. Dans la structuration d'un paragraphe, si la deuxième

occurrence vient en tête de phrase et fonctionne comme sujet, il y a la reprise nominale (1), sinon c'est la reprise pronominale (2) pour les deux langues :

(1) *GN defîni...GN defîni*

Le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. En cas d'empêchement ou de faute grave, *le Conseil européen* peut mettre fin à son mandat selon la même procédure. (art. 15, p. 5)

Consiliul European își alege președintele cu majoritate calificată, pentru o durată de doi ani și jumătate, cu posibilitatea reînnoirii mandatului o singură dată. În caz de împiedicare sau de culpă gravă, *Consiliul European* poate pune capăt mandatul președintelui în conformitate cu aceeași procedură.

(2) *GN defîni...Pronom personnel*

La Commission procède avec les États membres à l'examen permanent des régimes d'aides existant dans ces États. *Elle* propose à ceux-ci les mesures utiles exigées par le développement progressif ou le fonctionnement du marché intérieur. Si, après avoir mis les intéressés en demeure de présenter leurs observations, *la Commission* constate qu'une aide accordée par un État ou au moyen de ressources d'État n'est pas compatible avec le marché intérieur aux termes de l'article 107, ou que cette aide est appliquée de façon abusive, *elle* décide que l'État intéressé doit la supprimer ou la modifier dans le délai qu'elle détermine. (art. 108, p. 1 et 2)

GN defîni...Pronom démonstratif

Comisia, împreună cu statele membre, verifică permanent regimurile ajutoarelor existente în aceste state. *Comisia* propune acestora măsurile utile cerute de dezvoltarea treptată sau de funcționarea pieței interne. În cazul în care, după ce părților în cauză li s-a solicitat să-și prezinte observațiile, *Comisia* constată că ajutorul acordat de un stat sau prin intermediul resurselor de stat nu este compatibil cu piața internă în conformitate cu articolul 107 sau că acest ajutor este utilizat în mod abuziv, *aceasta* hotărăște desființarea sau modificarea ajutorului de către statul în cauză în termenul stabilit de Comisie.

Sous (2), on observe que le roumain utilise le pronom démonstratif là où le français fait usage du pronom personnel, fait assez récurrent qui constitue un trait caractéristique pour le discours juridique roumain. Sinon, le roumain manifeste la tendance à garder le groupe nominal, même en tête de phrase. En plus, si le texte se construit par l'enchaînement de plusieurs phrases, le procédé le plus utilisé en français, comme dans les exemples de (3) à (5), est la reprise pronominale par le pronom personnel qui compte entre deux et six occurrences :

- (3) *GN défini...Pronom personnel...Pronom personnel*

Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative et budgétaire. *Il* exerce des fonctions de contrôle politique et consultatives conformément aux conditions prévues par les traités. *Il* élit le président de la Commission. (art. 14)

GN défini...Pronom démonstratif...GN défini

Parlamentul European exercită, împreună cu Consiliul, funcțiile legislative și bugetară. *Acesta* exercită funcții de control politic și consultative, în conformitate cu condițiile prevăzute în tratate. *Parlamentul European* alege președintele Comisiei.

- (4) *GN défini...Pronom personnel...Pronom personnel*

Les décisions du Conseil européen sur les intérêts et objectifs stratégiques de l'Union portent sur la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que sur d'autres domaines relevant de l'action extérieure de l'Union. *Elles* peuvent concerner les relations de l'Union avec un pays ou une région, ou avoir une approche thématique. *Elles* définissent leur durée et les moyens que devront fournir l'Union et les États membres. (art. 2)

GN défini...GN défini...Pronom démonstratif

Deciziile Consiliului European privind interesele și obiectivele strategice ale Uniunii privesc politica externă și de securitate comună, precum și celelalte domenii ale acțiunii externe a Uniunii. *Deciziile* pot să privească relațiile Uniunii cu o țară sau o regiune sau pot aborda o anumită tematică. *Acestea* precizează durata lor și mijloacele care urmează a fi puse la dispoziție de Uniune și statele membre.

- (5) *GN défini...Pronom personnel...Pronom personnel...Pronom personnel...Pronom personnel...Pronom personnel*

L'Union établit un marché intérieur. *Elle* œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. *Elle* promeut le progrès scientifique et technique. *Elle* combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. *Elle* promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. *Elle* respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. (art 4, p. 3)

*GN défini...Pronom démonstratif...Pronom démonstratif...GN défini...
Pronom démonstratif...GN défini*

Uniunea instituie o piață internă. *Aceasta* acționează pentru dezvoltarea durabilă a Europei, întemeiată pe o creștere economică echilibrată și pe stabilitatea prețurilor, pe o economie socială de piață cu grad ridicat de competitivitate, care tinde spre ocuparea deplină a forței de muncă și spre progres social, precum și pe un nivel înalt de protecție și de îmbunătățire a calității mediului. *Aceasta* promovează progresul științific și tehnic. *Uniunea* combate excluziunea socială și discriminările și promovează justiția și protecția socială, egalitatea între femei și bărbați, solidaritatea între generații și protecția drepturilor copilului. *Aceasta* promovează coeziunea economică, socială și teritorială, precum și solidaritatea între statele membre. *Uniunea* respectă bogăția diversității sale culturale și lingvistice și veghează la protejarea și dezvoltarea patrimoniului cultural european.

Mais les deux langues utilisent l'anaphore nominale définie s'il s'agit de la progression à thème éclaté, comme dans les exemples (6) et (7) :

(6) *GN défini...GN défini...GN défini...GN défini...GN défini*

- (1) *Le fonctionnement de l'Union* est fondé sur la démocratie représentative.
- (2) *Les citoyens* sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen. Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.
- (3) *Tout citoyen* a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens.
- (4) *Les partis politiques* au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union. (art. 10)

- (1) *Funcționarea Uniunii* se întemeiază pe principiul democrației reprezentative.
- (2) *Cetățenii* sunt reprezentați direct, la nivelul Uniunii, în Parlamentul European.

Statele membre sunt reprezentate în Consiliul European de șefii lor de stat sau de guvern și în Consiliu de guvernele lor, care la rândul lor răspund în mod democratic fie în fața parlamentelor naționale, fie în fața cetățenilor lor.

- (3) *Orice cetățean* are dreptul de a participa la viața democratică a Uniunii. Deciziile se iau în mod cât mai deschis și la un nivel cât mai apropiat posibil de cetățean.
- (4) *Partidele politice* la nivel european contribuie la formarea conștiinței politice europene și la exprimarea voinței cetățenilor Uniunii.
- (7) Le Parlement européen est composé de *représentants des citoyens de l'Union*. Leur nombre ne dépasse pas sept cent cinquante, plus le président. *La représentation des citoyens* est assurée de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six membres par État membre. Aucun État membre ne se voit attribuer plus de *quatre-vingt seize sièges*. (art. 14)
- Parlamentul European este compus din *reprezentanții cetățenilor Uniunii*. Numărul acestora nu poate depăși șapte sute cincizeci, plus președintele. *Reprezentarea cetățenilor* este asigurată în mod proporțional descrescător, cu un prag minim de șase membri pentru fiecare stat membru. Niciunui stat membru nu i se atribuie mai mult de *nouăzeci și șase de locuri*.

Les groupes nominaux indéfinis supposent la présence d'un premier GN indéfini, comme il est illustré sous (8) :

- (8) *GN indéfini...GN indéfini*

L'Union ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un *État membre*, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique. *Un État membre* ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales /.../ (art. 125)

Uniunea nu răspunde și nu își asumă angajamentele autorităților administrațiilor publice centrale, ale autorităților regionale sau locale, ale celorlalte autorități publice sau ale altor organisme ori întreprinderi publice dintr-*un stat membru*, fără a aduce atingere garanțiilor financiare reciproce pentru realizarea în comun a unui proiect specific. *Un stat membru* nu răspunde și nu își asumă angajamentele autorităților administrațiilor publice centrale /.../.

Comme on peut le constater dans tous ces exemples, la reprise du GN par une anaphore nominale définie ou pronominale est une manière de construire l'architecture du texte dans le cas où il s'agit de deux ou plusieurs occurrences. Si le français fait appel au pronom personnel, le roumain l'exclut au profit du pronom démonstratif qui ajoute à la valeur anaphorique du pronom personnel français des valences déictiques, visant à renforcer la reprise pronominale. En fait, les pronoms personnels de la troisième personne à valeur anaphorique sont exclus en

roumain où l'on observe que le GN défini ou le pronom démonstratif sont utilisés avec le même souci de précision et de concision, spécifique au texte juridique, dans une construction qui enchaîne l'anaphore pronominale à la suite d'un GN défini et non pas après un autre antécédent pronominal.

3.2 Anaphore démonstrative

En principe, le déterminant démonstratif connaît deux types d'emploi : emploi déictique, par la désignation d'une entité dans la situation de communication, et emploi non déictique, par le renvoi à une réalité présente dans le contexte proprement linguistique. Dans le cas du texte juridique, l'anaphore démonstrative devient un instrument pour réaliser la progression linéaire où le rhème de la phrase précédente devient le thème de la phrase suivante pour les deux langues analysées :

(9) *GN défini...Pronom démonstratif*

Par dérogation au paragraphe 2, les mesures relatives au droit de la famille ayant une incidence transfrontière sont établies par *le Conseil*, statuant conformément à une procédure législative spéciale. *Celui-ci* statue à l'unanimité, après consultation du Parlement européen. (art. 81)

Prin derogare de la alineatul (2), măsurile privind dreptul familiei care au implicații transfrontaliere sunt stabilite de către *Consiliu*, care hotărăște în conformitate cu o procedură legislativă specială. *Acesta* hotărăște în unanimitate, după consultarea Parlamentului European.

Sous (10), au lieu de l'anaphore pronominale, le roumain préfère l'anaphore nominale construite avec le déterminant démonstratif :

(10) *GN défini...Pronom démonstratif*

La Cour des comptes établit *son règlement intérieur*. *Celui-ci* est soumis à l'approbation du Conseil. (art. 287)

GN défini...GN démonstratif

Curtea de Conturi își stabilește *regulamentul de procedură*. *Acest regulament* se aprobă de către Consiliu.

Le français juridique peut construire une anaphore démonstrative avec ses deux réalisateurs (pronoms et adjectifs), comme illustré sous (11) :

(11) *GN défini...Pronom démonstratif...GN démonstratif*

Par dérogation aux paragraphes 5, 6 et 9, le Conseil peut, lors de la conclusion d'un accord, *habiliter* le négociateur à approuver, au nom de l'Union,

les modifications de *l'accord*, lorsque *celui-ci* prévoit que ces modifications doivent être adoptées selon une procédure simplifiée ou par une instance créée par *ledit accord*. Le Conseil peut assortir cette *habilitation* de conditions spécifiques. (art. 218)

Prin derogare de la dispozițiile alineatelor (5), (6) și (9), la încheierea unui acord, Consiliul poate împuternici negociatorul să aprobe, în numele Uniunii, modificarea *acordului*, în cazul în care *acesta* prevede că aceste modificări trebuie adoptate conform unei proceduri simplificate sau de către un organism creat prin *respectivul acord*. Consiliul poate însoți această împuternicire de condiții speciale.

Dans ce dernier exemple, il y a aussi le cas de l'anaphore événementielle, car le verbe à l'infinitif – *habilitier* – est repris, dans la dernière phrase, par le nom *habilitation*, qui résume tout le processus annoncé par le verbe au début du paragraphe. La prédisposition pour ce type d'anaphore par le déterminant démonstratif se vérifie également dans l'exemple (12) où le roumain s'individualise par une syntaxe de la phrase qui rejette le thème en fin de phrase dans une phrase passive dont le sujet logique remplit la fonction de complément d'agent :

(12) *V..GN démonstratif*

L'Union *adhère* à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette *adhésion* ne modifie pas les compétences de l'Union telles qu'elles sont définies dans les traités. (art. 6, p. 2)

Uniunea *aderă* la Convenția europeană pentru apărarea drepturilor omului și a libertăților fundamentale. Competențele Uniunii, astfel cum sunt definite în tratate, nu sunt modificate de *această aderare*.

Mais, au niveau de l'anaphore démonstrative, le français s'individualise par la présence des marques démonstratives spécifiques faisant partie de la série de deux lexèmes : *ledit* (*ledit/ladite, lesdits/lesdites*) et *dudit* (*desdits/desdites*). Dans la littérature de spécialité, le déterminant *ledit* est considéré comme le cas de l'anaphorique textuel par excellence : « un déterminant à appariement référent contigu saturé » (Kleiber 1987), « il cantonne le paradigme à l'anaphore » (Kleiber 1999) ; « avec *ledit*, la répétition devient un procédé souhaité » (Sobieszewska 2014) si les antécédents sont trop éloignés pour les autres anaphoriques ; « une forme anaphorique spécialisée dans le contrôle des risques d'ambiguïté » (Charolles 1995). Mais ces marques démonstratives spécifiques se chargent également de valeur déictique :¹

¹ C'est d'ailleurs un argument en faveur de ce que Himmelmann (1996) avait suggéré pour l'emploi démonstratif en tant que déictique situationnel ou discursif : « Discourse deixis is to be understood here as reference to propositions or events » (Himmelmann 1996 : 224).

S'il est vrai que ces éléments sont anaphoriques dans le sens qu'ils se lient à ce qu'il a été déjà dit dans le texte, ils sont également des déictiques qui représentent la spatialité physique du texte écrit et sa présence concrète au moment où on la lit. Ces expressions sont donc à considérer comme des marques énonciatives à valeur anaphorique et déictique. (Preite 2005 : 4)

En général, les textes juridiques, du fait de leur caractère normatif, ont pour objectif de supprimer toute ambiguïté entre les référents. En fait, l'expression anaphorique *ledit* N apparaît dans notre corpus, ayant comme correspondant en roumain un GN défini construit avec un déterminant défini faisant référence au contexte antérieur sans ajouter d'autres valeurs spécifiques :

(13) *GN indéfini...Ladite + N*

Un État membre peut confier aux partenaires sociaux, à leur demande conjointe, la mise en œuvre *des directives* prises en application du paragraphe 2 ou, le cas échéant, la mise en œuvre *d'une décision* du Conseil adoptée conformément à l'article 155. Dans ce cas, il s'assure que */.../* l'État membre concerné devant prendre toute disposition nécessaire lui permettant d'être à tout moment en mesure de garantir les résultats imposés par *ladite directive* ou *ladite décision*. (art. 153, p. 3)

GN indéfini...GN défini

Un stat membru poate încredința partenerilor sociali, la cererea lor comună, punerea în aplicare a *directivelor* adoptate în conformitate cu alineatul (2) sau, după caz, punerea în aplicare a *unei decizii* a Consiliului, adoptată în conformitate cu articolul 155. În acest caz, statul membru respectiv se asigură că, */.../* statul membru în cauză ia toate măsurile necesare care să-i permită, în orice moment, să garanteze rezultatele impuse de *directiva sau decizia menționată*. (fr. *directive ou décision mentionnée*)

Mais le roumain manifeste aussi le souci d'éliminer toute ambiguïté dans la construction de la phrase et, dans l'exemple ci-dessous (14), nous avons identifié une reprise supplémentaire par l'anaphore démonstrative en fin de phrase :

(14) *GN défini...Ladite + N*

Si, à l'égard de cette aide, la Commission a ouvert *la procédure* prévue au présent paragraphe, premier alinéa, la demande de l'État intéressé adressée au Conseil aura pour effet de suspendre *ladite procédure* jusqu'à la prise de position du Conseil. (art. 108)

GN défini...GN défini...GN démonstratif

În cazul în care, în legătură cu acest ajutor, Comisia a inițiat *procedura* prevăzută la primul paragraf din prezentul alineat, cererea adresată Consiliului

de statul în cauză va avea ca efect suspendarea *procedurii menționate* până când Consiliul se pronunță asupra *acesteia*. (fr. *procédure mentionnée jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur celle-ci*)

Un autre cas particulier, que nous avons identifié dans la version française, est l'anaphore démonstrative *ce dernier*, considérée comme « un outil référentiel très efficace qui permet de repérer sans hésitation une unité correspondant au référent visé » (Sobieszewska 2014), rendue en roumain par l'anaphore démonstrative :

(15) *GN défini...Ces derniers*

Le dialogue entre *partenaires sociaux* au niveau de l'Union peut conduire, si ces derniers le souhaitent, à des relations conventionnelles, y compris des accords. (art. 155)

GN défini...Pronom démonstratif

Dialogul între *partenerii sociali* la nivelul Uniunii poate conduce, în cazul în care *aceștia* doresc, la raporturi contractuale, inclusiv acorduri.

En fin de compte, on pourrait dire que, dans le cas de l'anaphore démonstrative, la langue française s'individualise par l'utilisation des formes spécialisées du démonstratif (*ledit/ladite*) par rapport à la langue roumaine, qui neutralise la reprise référentielle par l'emploi des formes simples du pronom ou de l'adjectif démonstratif.

3.3 Anaphore possessive

L'anaphore possessive ne constitue pas une occurrence préférentielle dans ce type de genre textuel. En roumain, tout comme l'absence du pronom personnel, le possessif, que ce soit l'adjectif ou le pronom, est remplacé par le démonstratif :

(16) *GN défini...GN possessif*

Les juges désignent parmi eux, pour trois ans, *le président* de la Cour de justice. *Son mandat* est renouvelable. (art. 253)

GN défini...GN défini

Judecătorii desemnează dintre ei pe *președintele* Curții de Justiție, pentru o perioadă de trei ani. *Mandatul acestuia* poate fi reînnoit. (fr. *le mandat de celui-ci*)

Une autre alternative pour rendre la possession en roumain est l'emploi d'une construction spécifique pour tous les genres textuels, narratifs et scientifiques : Datif possessif + GN défini :

(17) *GN défini...Pronom possessif*

Les États membres exercent *leur compétence* dans la mesure où l'Union n'a pas exercé *la sienne*. (art. 2, p. 2)

GN défini...Datif possessif...GN défini

Statele membre își exercită *competența* în măsura în care Uniunea nu și-a exercitat *competența*. (fr. *la compétence*)

Dans ces deux derniers exemples, il est évident que la langue roumaine manifeste une forte tendance à remplacer l'anaphore possessive par l'anaphore démonstrative (18), avec une faible présence de l'anaphore possessive sous (19) :

(18) *GN défini...GN possessif...GN défini*

Le Parlement européen est composé de représentants des *citoyens* de l'Union. *Leur nombre* ne dépasse pas sept cent cinquante, plus le président. *La représentation des citoyens* est assurée de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six membres par État membre. (art. 14, p. 2)

GN défini...GN démonstratif...GN défini

Parlamentul European este compus din reprezentanții *cetățenilor* Uniunii. *Numărul acestora* nu poate depăși șapte sute cincizeci, plus președintele. *Reprezentarea cetățenilor* este asigurată în mod proporțional descrescător, cu un prag minim de șase membri pentru fiecare stat membru.

(19) *GN indéfini...GN démonstratif...GN possessif*

Aux fins du paragraphe 1, l'Union peut conclure *des accords* spécifiques avec les pays concernés. *Ces accords* peuvent comporter des droits et obligations réciproques ainsi que la possibilité de conduire des actions en commun. *Leur mise en œuvre* fait l'objet d'une concertation périodique. (art. 8, p. 2)

GN indéfini...GN démonstratif...GN possessif

În înțelesul alineatului (1), Uniunea poate încheia *acorduri* speciale cu țările în cauză. *Aceste acorduri* pot include drepturi și obligații reciproce, precum și posibilitatea de a realiza acțiuni în comun. *Punerea lor în aplicare* face obiectul unei concertări periodice.

4 CONCLUSIONS

À la fin de notre analyse, il ressort que la répétition lexicale est une caractéristique évidente de la progression thématique du discours juridique et que les maillons

des chaînes de référence contribuent à une meilleure compréhension du texte de départ tout en facilitant le processus de traduction.

Parmi les caractéristiques communes des deux langues, il y a la reprise par l'anaphore définie et démonstrative qui domine ce type de texte. Mais les traits distinctifs entre les deux versions sont beaucoup plus nombreux et relèvent de l'absence en roumain de trois types de marqueurs linguistiques à valeur anaphorique : (1) les pronoms personnels de la 3^e personne ; (2) les marques spécifiques du démonstratif (*ledit/ladite, ces derniers*) ; (3) les possessifs, adjectifs ou pronoms. Dans tous ces cas, le roumain utilise soit les pronoms démonstratifs, soit les GN définis et, dans le cas de l'anaphore possessive, les GN définis sont accompagnés par des pronoms en datif possessif. En plus, l'emploi de l'anaphore pronominale est limité à une seule occurrence après un antécédent nominal, de sorte que le texte roumain devient plus explicite et plus répétitif que la version française, qui présente des chaînes de référence dont les maillons sont beaucoup plus souples que leurs correspondants roumains.

Références bibliographiques

- Cornu, Gérard, 1990 : *Linguistique juridique*. Paris : Montchrestien.
- Charolles, Michelle, 1988 : Les plans d'organisation textuelle : périodes, chaînes, portées et séquences. *Pratiques* 57. 3-13.
- Charolles, Michelle, 1995 : Cohésion, cohérence et pertinence du discours. *Travaux de Linguistique* 29. 125-151.
- Condamines, Anne, 2005 : Anaphore nominale infidèle et hyperonymie : le rôle du genre textuel. *Revue de sémantique et pragmatique* 18. 33-52.
- Cornish, Francis, 2015 : Procédures référentielles indexicales, relations rhétoriques et structuration du discours. *Discours*, <http://journals.openedition.org/discours/9098>. (Consulté le 20 juin 2019)
- Darbelnet, Jean, 1979 : Réflexions sur le discours juridique. *Meta* 24. 26-34.
- Himmelman, Nikolaus P., 1996 : Demonstratives in narrative discourse : A taxonomy of universal uses. Fox, Barbara A. (éd.) : *Studies in Anaphora*. Amsterdam : John Benjamins. 205-254.
- Kleiber, Georges, 1987 : L'opposition *cist/cil* en ancien français ou comment analyser les démonstratifs ? *Revue de linguistique romane* 51. 5-35.
- Kleiber, Georges, 1999 : *Problèmes de sémantique, la polysémie en questions*. Ville-neuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Longo, Laurence et Amalia Todirascu, 2014 : Vers une typologie des chaînes de référence dans des textes administratifs et juridiques. *Langages* 195/3. 79-98.
- Munteanu, Mihaela, 2006 : *Semantica textului și problema referinței nominale*. Cluj-Napoca : Editura Accent.

- Preite, Chiara, 2005 : Analyse de l'organisation énonciative des arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de Première Instance des communautés européennes. *Corela*, <http://journals.openedition.org/corela/1104>. (Consulté le 20 juin 2019)
- Schnedecker, Catherine, 1997 : *Nom propre et chaînes de référence*. Paris : Klincksieck.
- Schnedecker, Catherine et Frédéric Landragin, 2014 : Les chaînes de référence : présentation. *Langages* 195/3. 3-22.
- Schnedecker, Catherine, 2019 : De l'intérêt de la notion de chaîne de référence par rapport à celles d'anaphore et de coréférence. *Cahiers de praxématique* 72, <http://journals.openedition.org/praxématique/5339>. (Consulté le 20 juin 2019)
- Scurtu, Gabriela, 2007 : *Linguistique juridique. Les structures langagières du discours normatif français*. Craiova : Editura Sitech.
- Sobieszewska, Marta, 2014 : Procédés référentiels dans le discours juridictionnel : Cas des arrêts de la cour de cassation, Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2014 SHS Web of Conferences, SHS Web of Conferences 8 (2014). (Consulté le 20 juin 2019)
- Wiederspiel, Brigitte, 2012 : Anaphores, stratégies discursives et genres textuels. *Écho des études romanes* VIII/1. 241-254.

Corpus

Traité sur l'Union européenne (version consolidée), <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. (Consulté le 20 juin 2019)